



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM
À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 1^{er} septembre 2020, à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-20-06 ayant pour effet de permettre la construction d'un garage détaché de 100 m² en dérogation à l'article 92 alinéa b du règlement de zonage numéro 382-19 qui indique que la superficie maximale est de 80 m² sur les lots d'une superficie supérieure à 1500 m².

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lot 6 323 081 – chemin Selby

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

FAIT À DUNHAM, CE 11^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2020.

Mélanie Thibault, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélanie Thibault, directrice générale et greffière de la Ville de Dunham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'hôtel de ville le 14 août 2020 entre 9 h et 17 h, et par la diffusion dans l'édition du 15 août 2020 du journal local La Voix de l'Est.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le onzième jour d'août deux mille vingt.

Mélanie Thibault, greffière